



LE JOURNAL D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE

VOL. 4. No. 15

8 FEVRIER 1901

- - LE - -

Journal d'Agriculture et d'Horticulture

LE JOURNAL D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE est l'organe officiel du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec. Il paraît deux fois par mois, le 8 et le 22 de chaque mois, et s'occupe spécialement de tout ce qui a rapport à l'agriculture, à l'élevage des animaux, à l'horticulture, etc. Toutes communications destinées à être insérées dans les colonnes de la matière à lire de ce journal devront être adressées au Directeur du "Journal d'Agriculture et d'Horticulture, Québec. Pour conditions d'annonces, etc., s'adresser à

LA CIE DE PUB "LA PATRIE"

77, 79 & 81 Rue St-Jacques, Montreal.

Abonnement: \$1.00 par année, payable d'avance.

TABLE DES MATIERES

Sa Majesté la reine Victoria.....	337
Résolutions du conseil d'agriculture à l'occasion de la mort de Sa Majesté la reine	338
Sa Majesté le roi Edouard VII.....	338

AGRICULTURE GÉNÉRALE

Amélioration des races d'animaux (circulaire officielle).....	338
Concours de vaches laitières	339
Petits conseils - De la traite - Chaulage, etc.....	339
Choses et autres - Maturation du fromage Cheddar - Tabac, etc	340
Amélioration des races chevaline et bovine.....	341
L'éducation de nos fils et l'agriculture.....	342
Boîte aux lettres - Dynamite dans le défrichement.....	343
Fabrication usuelle de la chaux.....	346
Petites notes	348
Ameublissement du sol	348
Questions d'actualité - Les trusts en Europe.....	349

INDUSTRIE LAITIÈRE

Dix-neuvième convention annuelle de la société d'industrie laitière.....	350
Candidats-inspecteurs pour 1902.....	352

ANIMAUX DE LA FERME

Primes de conservation	353
Veaux aux enchères de bestiaux de race pure	353
L'élevage des chevaux de guerre en Canada.....	354
Médecine vétérinaire	356

ARBORICULTURE ET HORTICULTURE

Importation au Canada d'arbres et d'arbustes de pays infestés par le "pou de San José".....	357
À la sucrerie	358

SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA

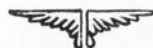
Sa majesté la reine Victoria mère, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, est morte le 22 janvier dernier dans son château d'Osborne, sur l'île de Wight.

Cette triste nouvelle a plongé dans le deuil l'immense multitude de peuples qui compose le vaste empire dont Elle était la Souveraine aimée et vénérée.

Elle occupait le trône d'Angleterre depuis soixante-trois ans et sept mois. C'est le plus long règne que l'Angleterre ait connu et c'est aussi l'un des plus glorieux.

Par la dignité de sa vie, les éminentes qualités de son cœur et une sagesse politique à laquelle le monde entier s'est plu à rendre hommage, notre illustre Souveraine avait mérité le respect, l'amour et la vénération de tous ses sujets, et attiré les sympathies des nations étrangères.

C'est sous son règne que les progrès des colonies anglaises et surtout de notre Canada ont pris un développement extraordinaires et que notre pays a joui en paix d'une ère de liberté et de prospérité des plus remarquables.



RESOLUTION DU CONSEIL D'AGRICULTURE A L'OCCASION DE LA MORT DE SA MAJESTE LA REINE

«Résolution adoptée par le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, Canada, à sa séance du 23 janvier 1901.»

Le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, actuellement en séance, a appris avec le plus profond regret qu'il a plu à Dieu Tout Puissant de nous ravir Notre Gracieuse Souveraine qui laisse l'Empire Britannique dans le deuil, et les membres de ce Conseil tiennent à témoigner leur douleur en exprimant leurs sincères sympathies à la famille royale.

Il est aussi décidé que copie de cette résolution soit transmise au nouveau Roi et aux journaux de Québec et Montréal et que le Conseil l'ajourne en signe de deuil.

OCT. OUELLETTE, secrétaire.

SA MAJESTE LE ROI EDOUARD VII

Le 24 janvier dernier, Edouard VII a été proclamé roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et empereur de l'Inde, au palais St. James, à Londres.

Agriculture Générale

AMELIORATION DES RACES D'ANIMAUX

(Circulaire officielle)

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Québec, 1er février 1901.

Monsieur,

Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur une résolution du Conseil d'Agriculture, tendant à faciliter aux sociétés d'agriculture les moyens d'améliorer les races d'animaux dans cette province, et que le conseil a adoptée à ses séances des 23 et 24 janvier dernier.

A l'avenir, les sociétés d'agriculture auront le droit, lorsqu'elle jugeront à propos de ne pas tenir d'exposition, de consacrer la subvention qui leur est allouée par

le gouvernement, soit à l'achat d'animaux reproducteurs, soit à créer des primes de conservation à des propriétaires d'animaux reproducteurs et, dans ce cas, les directeurs de la société pourront rembourser aux sociétaires, en graines fourragères ou en engrais chimiques, tout le montant de leur souscription. Les sociétés d'agriculture auront ainsi toute la facilité voulue de recruter des souscripteurs.

Le Conseil d'Agriculture, en élargissant ainsi la sphère d'action de nos sociétés d'agriculture, n'a fait que répondre à des désirs qui se sont manifestés de plus en plus nombreux et à des besoins que toute la classe agricole voudrait unanimement satisfaire.

L'importance de l'amélioration des races d'animaux est une chose admise par tout le monde, et s'il y a encore divergence d'opinions sur les moyens à employer pour y arriver, il n'y a plus de discussion sur le mérite du problème à résoudre.

L'élevage des chevaux devrait, en particulier, être l'objet de l'attention des sociétés d'agriculture. Dans ces derniers temps, l'Angleterre a fait de nombreux achats de chevaux, mais, malheureusement, lorsque nous lui vendions de fortes cargaisons de foin, de viandes, et de fruits en boîtes, nous n'avons pu lui procurer qu'un très petit nombre de chevaux remplissant les conditions voulues. Nous avons à peine fourni 3 p.c., alors que le Canada est cependant reconnu comme un pays très propre à l'élevage de l'espèce chevaline.

Nous avons donc perdu là l'occasion de réaliser de grands profits, non pas parce que nous n'avions pas de chevaux, mais uniquement parce que nos animaux étaient jugés impropres au service.

Il y a donc, dans l'élevage amélioré de bons sujets destinés à la remonte de l'armée et même au commerce, un avenir pour la classe agricole.

Si j'ai cru de mon devoir d'attirer tout spécialement votre attention sur la décision de Conseil d'Agriculture, c'est que je suis convaincu qu'elle peut, par une mise en pratique sage, rendre de grands services

aux cultivateurs, et que, vous-même, vous saurez joindre vos efforts à ceux de tous vos concitoyens qui s'intéressent au développement et aux progrès de notre agriculture, la base de notre avenir national.

Les nouveaux règlements du conseil, au sujet des primes de conservation et de l'achat de reproducteurs, vous seront prochainement transmis.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

F.-G. MIVILLE DECHENE.

Commissaire de l'Agriculture.

CONCOURS DE VACHES LAITIÈRES A ORGANISER PAR PAROISSES EN 1901

Primes du gouvernement—Importance de ces concours—Un concurrent peut faire inscrire plusieurs vaches, mais n'a droit qu'à un prix.

Un des plus puissants moyens de faire progresser notre industrie laitière, c'est évidemment d'encourager nos cultivateurs à avoir de bonnes vaches laitières et à n'en pas avoir d'autres. Dans le problème de la production économique et lucrative du lait, c'est surtout la vache qu'il faut considérer, ce sont ses qualités laitières qu'il faut constater et mettre en évidence dans des concours publics.

En présence des heureux et parfois brillants résultats obtenus depuis deux ans par l'institution des concours de vaches laitières, l'hon. Commissaire de l'Agriculture désire que les sociétés et les cercles agricoles organisent cette année, comme précédemment, des concours semblables et dans les mêmes conditions, que nous reproduisons ici :

10. Le département de l'agriculture fournit les registres à tenir.

20. Il est accordé une allocation spéciale à l'association agricole qui, dans chaque comté, offrira les prix les plus élevés pour le concours.

Si c'est une société, l'allocation sera de \$25.00 à condition qu'elle consacre elle-même, à même ses fonds, au moins un

montant égal pour l'organisation de ces concours. S'il s'agit d'un cercle, l'allocation sera de \$10.00, pourvu que la contribution de ce cercle soit au moins de la moitié. Ces concours devront être organisés par paroisses.

Les adhésions des sociétés et des cercles ainsi que le chiffre des prix offerts devront être transmis avec les programmes ordinaires le plus tôt possible, et l'honorable commissaire désignera alors à quelle association, dans chaque comté, sera donné l'octroi.

Lors du concours les vaches devront être traitées, en présence des juges, trois fois pendant deux jours consécutifs, les deux dernières traites seulement servant pour le concours. On ne devra primer ou inscrire dans le registre que les vaches qui, au concours, auront donné au moins trente livres de lait par jour.

Tous les cercles agricoles devraient organiser de ces concours, même ceux qui ne jouiront pas de l'allocation spéciale du gouvernement, car les résultats pratiques qui en découlent ont un intérêt très considérable pour toute la classe agricole.

Tout cultivateur, membre d'une association agricole, peut faire inscrire plusieurs vaches à ce concours, mais il ne pourra être donné qu'un seul prix par concurrent.

Nous conseillons fortement aux directeurs des sociétés et cercles agricoles de convoquer le plus tôt possible une assemblée spéciale des membres, afin de leur donner les explications nécessaires, et de les engager à se faire inscrire en grand nombre à ces concours.

PETITS CONSEILS

De la traite—Beaucoup de personnes ne se doutent pas de l'attention minutieuse qu'exige la traite pour être bien faite. Quand on tire une bonne laitière en lactation, elle fournit beaucoup plus de lait que le pis ne pourrait en contenir à la fois : donc une partie de ce lait se forme dans les glandes mammaires, seulement au fur et à mesure de la mulsion.

On voit par là que l'opération de la traite ne consiste pas seulement à vider un récipient qui a été précédemment rempli, et l'on comprend qu'il importe non seulement de ne pas entraver l'action de l'organe sécréteur, mais au contraire de faciliter et de stimuler son travail, si l'on veut obtenir le rendement maximum.

Pour atteindre ce but il faut traiter la vache avec beaucoup de douceur et ne jamais la brusquer ni l'effrayer.

On traitera vite mais sans précipitation toutefois, afin de ne pas fatiguer l'animal par une opération trop longue ; on traitera doucement, ce qui ne veut pas dire lentement, parce que le pis est un organe délicat et qu'une manipulation brutale pourrait faire mal à la vache et arrêter la transformation du sang en lait ; enfin on traitera à fond.

Un trayeur expérimenté s'applique à gagner la confiance et l'attention de ses bêtes et il fait en sorte que la traite ne soit pour elle ni pénible, ni douloureuse et qu'au contraire elle leur cause une sensation de bien être.

Précautions à prendre pour le chaulage.

Si vous vous proposez de chauler un champ destiné à être ensemencé au printemps, ayez soin d'épandre la chaux un mois au moins avant l'ensemencement. Ne la mélangez pas avec des engrais phosphatés ni avec le sulfate d'ammoniaque. Par contre, il n'y a pas d'inconvénient à lui adjoindre le nitrate de soude ou les sels de potasse.

Silo—Nombre de cultivateurs seraient désireux d'user pour leur bétail, d'ensilage dont ils ont entendu si souvent vanter les avantages ; mais ils craignent que les frais de création soient considérables et ils reculent devant la dépense. Pourtant on peut construire un silo solide, durable et suffisant pour les besoins d'une ferme moyenne avec 30 à 40 dollars.

Raisonnement bien simple.—1 L'Industrie laitière intelligemment pratiquée peut être pour le cultivateur de la province, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, la

meilleure source du profit.

2. Pour pratiquer intelligemment l'industrie laitière, il faut faire produire du lait aux vaches pendant l'hiver.

3. Pour faire produire du lait en hiver, il faut donner aux laitières durant la stabulation, une nourriture substantielle tout en étant économique.

4. Pour se procurer cette alimentation riche, à bon compte toute l'année, il faut avoir de bonnes prairies et faire rendre à sa terre de bons fourrages à récolter en vert et des plantes racines.

Donc soignons nos prairies et dès la saison prochaine cultivons en forte proportion les divers fourrages et les plantes racines et pratiquons l'ensilage.

CHOSSES ET AUTRES

Maturation du fromage Cheddar.— Dans un article paru dans "l'Agricultural Gazette" du 14 janvier, M.F.I., Lloyd insiste sur le fait que c'est le bacille de l'acide lactique qui joue le principale rôle dans maturation du Cheddar contrairement à ce qu'avance le professeur J. Reynolds Green, en s'appuyant sur les expériences de Duclaux, que ce sont d'autres variétés de microbes du genre tyrothrix qui contribuent le plus à cette maturation. M. Lloyd rappelle le fait que dans ses propres analyses de nombreux échantillons de Cheddar, il n'a jamais rencontré de tyrothrix, que le même fait a été reconnu en Allemagne et récemment à l'université de Mexico où le professeur John Weinziel n'a découvert parmi les microbes du Cheddar que 1 p.c. de tyrothrix tandis qu'il y en avait 96 p.c. appartenant à la famille du bacille de l'acide lactique.

Cours d'agriculture et d'économie rurale à l'usage des femmes en Russie— Une société d'encouragement pour l'instruction agricole des femmes avait ouvert l'année dernière à Moscou, avec l'autorisation du ministère de l'agriculture, des cours d'économie rurale pour les femmes à l'école d'agriculture de Moscou.

L'enseignement qui comprenait : l'agriculture, l'élevage, l'économie rurale, la comptabilité, l'apiculture, la laiterie, le jardinage et l'arboriculture, était théorique et pratique.

Les cours ont été ouverts le 4 mai et ont duré quatre mois. On avait accepté 50 élèves sur 118 demandes ; les plus jeunes avaient 17 ans, les plus âgées 45 ans et il y avait des femmes mariées et veuves.

Cet essai ayant donné des résultats tout-à-fait satisfaisants, il sera ouvert, cette année, des cours semblables, mais dans une mesure plus étendue, à Moscou et à Saint-Petersbourg. Le ministère de l'agriculture a déjà assigné à ce sujet un crédit spécial.

La Gesse des Bois (*Lathyrus Sylvestris*).

—M. F. Hamel, cultivateur au Pont-Rouge, comté de Portneuf, considère la gesse des bois comme une légumineuse très utile comme plante fourragère destinée à remplacer le trèfle dans les sols légers, sablonneux où le trèfle ne réussit guère. Ses semis de gesse des bois commencés il y a 3 ans ont très bien réussi. Il en a obtenu du fourrage très abondant et de plus une bonne récolte de graine qui lui permet de développer cette culture. L'automne dernier il a pu recueillir 30 lbs de graine sur environ un tiers d'arpent. Ses animaux mangent avec avidité le fourrage vert, et même le fourrage sec conservé en grange. Les abeilles recherchent les jolies fleurs de son champ de gesse des bois, et M. Hamel en a obtenu un miel excellent.

La culture de la gesse des bois a déjà été indiquée dans ce journal ; le mieux c'est de semer la graine en pépinière et de la planter à demeure l'année suivante. Cette puissante légumineuse, une fois bien prise, prend un fort développement et peut donner un fourrage abondant pendant un grand nombre d'années.

Culture et fermentation du tabac. — Un cultivateur demande au "Country Gentleman" quelles méthodes il doit suivre pour la préparation du tabac.

Un producteur de tabac du Connecticut

lui répond que le séchage et le traitement à faire subir au tabac pour le préparer convenablement, exigent beaucoup d'habileté. Ils sont plus difficiles que la culture. Le ressuyage dans les séchoirs nuit parfois considérablement à la qualité du tabac. Dans le Connecticut, pour cette cause, plusieurs cultivateurs ont perdu, en 1888, le tiers, la moitié et même la totalité de leurs récoltes.

Le "curing" expose à bien des mécomptes, surtout si l'on ne possède pas de bonnes bâtisses pour le séchage.

Pommes de terre gelées. — Pour dégeler les pommes de terre gelées, il faut les immerger pendant deux heures dans de l'eau fraîche, c'est-à-dire ne dépassant pas 60° Fahr. de chaleur. Une immersion dans l'eau chaude ne servirait qu'à les endommager.

Ce que nous disons des pommes de terre gelées s'applique aussi aux betteraves, carottes, navets, etc. Pour les oignons gelés il faut les laisser dégeler très lentement dans un lieu froid.

AMELIORATION DES RACES CHEVALINE ET BOVINE

Cette amélioration s'impose

Les Sociétés doivent s'en occuper davantage

Nouveau règlement du Conseil d'Agriculture facilitant le recrutement des membres des sociétés qui favorisent cette amélioration. La province recueillera de grands avantages de l'augmentation et du perfectionnement de nos troupeaux.

Lors de sa dernière réunion, (23 et 24 janvier 1901), le Conseil d'Agriculture s'est occupé de l'importante question de l'amélioration des races chevaline et bovine. Il désire que les sociétés d'agriculture travaillent davantage à ce perfectionnement qui a été négligé par plusieurs d'entre elles. Quelques-unes, par l'achat de bons animaux reproducteurs, ont rendu de grands services à la classe agricole et ont poussé l'élevage dans la voie du pro-

grès. Ainsi, la société d'agriculture du comté de Chicoutimi a acheté il y a quelques années un magnifique étalon Normand de M. Ness, du comté de Chateauguay. Grâce à cet animal, la race chevaline de cette région a été grandement améliorée et la valeur des chevaux en a subi une hausse remarquable. Les étrangers qui visitent ce comté constatent que le nombre de beaux et bons chevaux s'est accru considérablement, ce qui signifie que les cultivateurs de Chicoutimi vont tirer maintenant de l'élevage des profits plus élevés. Il n'en coûte pas plus d'élever et nourrir un cheval valant \$150.00 qu'un autre valant seulement \$80.00.

Ce même étalon Normand vient d'être vendu à un cultivateur du comté de Témiscouata. La société de ce comté a accordé "une prime de conservation" à ce cultivateur qui s'oblige de garder cet animal pour l'élevage pendant quatre années dans le comté de Témiscouata. Dans l'Islet la société d'agriculture a également fait l'acquisition de deux étalons remarquables par leurs qualités. Comme résultat de cet achat, on a observé cette année, à l'exposition tenue dans ce comté, un grand nombre de poulains bien supérieurs à ceux des années précédentes. Aussi tous les cultivateurs félicitent la société de s'être procuré ces animaux reproducteurs.

Souvent, lorsque l'on reprochait aux directeurs de certaines sociétés d'agriculture de ne pas encourager suffisamment l'amélioration du bétail, ils répondaient qu'en consacrant les fonds de leurs associations à l'achat d'animaux reproducteurs, ils ne pouvaient recruter assez de membres pour pouvoir toucher l'allocation du gouvernement, ou que les souscriptions recueillies leur donnaient droit seulement à une faible partie de l'allocation. Dorénavant cette objection ne pourra être faite. En effet, lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Agriculture a décrété que chaque année qu'une société au lieu de tenir une exposition, consacrerait la subvention du gouvernement à l'achat d'animaux reproducteurs ou à des primes de conservation des dits animaux re-

producteurs, le montant total de la souscription des membres pourra être remboursée en grânes fourragères ou en engrais chimiques à la discrétion du bureau de direction; les membres auront naturellement droit à des taux de faveur pour l'usage des animaux, sans compter l'avantage d'un abonnement gratuit au Journal d'Agriculture et d'Horticulture.

Ainsi le recrutement des membres sera désormais plus facile et l'on aura qu'à le vouloir pour recueillir des souscriptions donnant droit à la totalité de l'allocation.

Il est à espérer qu'un grand nombre de sociétés d'agriculture se prévaudront du nouveau privilège qu'on vient de leur accorder, et emploieront leurs fonds à l'amélioration de nos troupeaux. En agissant ainsi, elles rendront l'élevage du bétail plus rémunérateur et mettront les cultivateurs en état de retirer un revenu plus élevé de l'exploitation de leurs fermes. Le bétail est la base de l'agriculture et est absolument nécessaire pour entretenir la fertilité du sol. A tous les points de vue nous devons chercher à augmenter nos troupeaux et à en améliorer la qualité.

L'EDUCATION DE NOS FILS ET L'AGRICULTURE

(Suite, voir le JOURNAL D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE du 8 janvier dernier)

SOMMAIRE :— *Les fils du cultivateur aux écoles modèles ou académiques — Proportion de fils de cultivateur qui quittent ces écoles pour retourner à la ferme — Carrières suivies par les élèves qui font tout leur cours d'école modèle ou académique — Le remède.*

Les fils du cultivateur aux écoles modèles ou académiques — A la fin de l'article portant le même titre que celui-ci dans le "Journal d'Agriculture" du 8 janvier dernier, nous avons considéré le cas qui se rencontre très souvent dans nos campagnes du fils du cultivateur qui cesse d'étudier au sortir de l'école primaire et se met à cultiver et nous avons vu qu'il est peu outillé, au point de vue intellectuel, pour faire un bon cultivateur.

Nous allons maintenant suivre le cas du fils de cultivateur qui, ayant donné des marques de bon talent pour l'étude, a l'avantage de fréquenter l'école modèle ou académique. Disons d'abord, que pour ce qui concerne les arrondissements d'école autres que celui qui possède l'école modèle c'est le petit nombre des enfants qui permettent de l'école primaire à l'autre. En effet cela exige un déplacement assez onéreux à la longue année, pour le paiement d'une petite cotisation spéciale, et enfin le nombre de ceux qui sont assez bien doués pour qu'on leur procure cet avantage est toujours relativement restreint.

Voyons, d'abord de quel esprit sont animés les parents qui envoient ainsi leurs garçons dans ces écoles relativement inférieures. Ont-ils l'idée de leur donner une meilleure éducation afin de les mettre à même de faire ensuite de meilleurs cultivateurs: je ne crains pas d'affirmer que, pour les neuf dixièmes des cas, c'est l'idée contraire qui est le véritable mobile, celle de les soustraire aux champs pour les mettre à même de pouvoir, les uns faire un cours classique qui leur ouvrira la porte du sacerdoce et des professions libérales, les autres faire un cours commercial qui leur permettra de faire des commis, des clercs de banques, des employés de chemin de fer, etc., en somme toute autre chose que des cultivateurs. Si l'on regarde, en effet, le programme de ces écoles on y trouve tout ce qu'il faut pour éloigner l'élève de l'agriculture, non par système, mais par la nature même des choses enseignées. Que n'y enseigne-t-on pas, outre les choses nécessaires, telles que le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la comptabilité, la grammaire? à ces matières nécessaires viennent s'ajouter l'histoire de tous les pays, la géographie universelle, l'analyse logique, le style épistolaire, littérature, dessin linéaire, algèbre, géométrie, etc., etc. Le jeune garçon a étudié toute une bibliothèque qui lui tient constamment à l'esprit une foule de connaissances qui lui sont présentées comme les préliminaires, l'acheminement vers l'exercice de fonctions ou d'emplois tous

en dehors de l'agriculture.

Mais on va dire que j'oublie de mentionner parmi les matières énoncées plus haut, l'agriculture. Ce n'est pas oublié de ma part. Oui, on enseigne un peu d'agriculture à travers toutes ces études, mais, le plus souvent, comment? un bon manuel non parfait mais certainement bon, s'il servait réellement à l'enseignement de l'agriculture d'après la méthode qu'il comporte est mis dans les mains des instituteurs. Mais à quoi sert-il, la plupart du temps? A donner quelques leçons théoriques, sèches, sur une matière que les instituteurs nous disent enseigner sans goût comme sans aptitudes vu qu'ils n'en ont fait qu'une étude superficielle. Ces quelques notions sont noyées dans la masse de celles qui composent le cours complet. Elles n'y figurent qu'à titre d'accessoire, et la petite place qu'elles y occupent n'est propre qu'à donner à l'élève la mesure de ce qu'est, aux yeux de bien des gens, l'agriculture comparée aux autres carrières qui lui sont ouvertes.

Proportion des élèves qui quittent ces écoles pour retourner à la ferme —

J'ai dit, plus haut, que le nombre de fils de cultivateurs qui fréquentent ces écoles est pour certaines causes indiquées, assez restreint, or, même sur ce nombre, il arrive que quelques-uns ne répondent pas aux espérances conçues et retournent bientôt à la ferme, rejoindre leurs frères sortis de l'école primaire pour cultiver. Ils ne sont pas plus forts que ces derniers en culture. Et pourtant, l'on peut dire que ce sont ces deux classes d'enfants de cultivateurs qui, après avoir reçu une éducation fort élémentaire, pas du tout ou très peu dirigée dans le sens de la science agricole, qui composent une grande partie de la classe appelée non seulement à vivre elle-même du produit des champs mais encore à en faire vivre toute la maison.

Carrières suivies par les élèves qui ont fait tout leur cours d'école modèle ou académique. —

En général, les jeunes garçons qui ont réussi à faire un bon cours, sortent de ces écoles pour aller soit dans les collèges classiques, soit dans les collèges

commerciaux. On les trouve tous plus tard dans les professions libérales ou industrielles, à part ceux qui ont la vocation religieuse. Je dis tous, car c'est par une rare exception que quelques-uns de ceux-là retournent aux champs pour les cultiver. Sans doute, il faut que ces carrières soient remplies, mais il y a loin de cela à conclure qu'il faut qu'elles deviennent pleines à déborder comme elles le sont maintenant au détriment et de ceux qui les remplissent et des forces vives de l'agriculture, forces dont cette dernière se voit privée par suite de la fausse direction donnée à l'éducation des fils de cultivateurs.

Le remède !! Ce que je viens de constater est indéniable. Mais, me dira-t-on, quel remède proposez-vous à un tel état de chose. La critique est facile, mais la réponse ne l'est peut être pas autant. J'admets cela. Cependant, bien que je ne prétende pas du tout avoir mission ni autorité pour discuter ces choses, je vais essayer d'indiquer un remède et d'aider, en ma simple qualité d'ami sincère de la classe agricole, à ceux qui ont mission et autorité pour l'enseigner, dans l'humble mesure de mes forces, à arriver à la solution d'un problème qui intéresse au plus haut point tous ceux qui veulent la prospérité de notre belle province. Le remède repose dans l'application d'un principe admis par tous les éducateurs et ce principe le voici : Il faut que chacun soit instruit selon le milieu dans lequel il doit vivre. Partant de là, on a donc tort de donner à l'enfant de la campagne un enseignement identiquement le même que celui qu'on donne aux enfants des villes ou des gros bourgs. Ce qu'il faut, à mon avis, je le trouve dans ce que disait dans une convention agricole un conférencier qui a donné en cela le note la plus juste qui puisse se donner ! Je voudrais "dit M. Dallaire," que, si jamais l'uniformité des livres d'enseignement est adopté, les livres de lecture fussent remplis d'agriculture ; que les traités d'arithmétique et de comptabilité fourmillassent de problèmes agricoles, de mesurage de terrains, de toisé, etc., que

les exemples donnés dans la grammaire et les exercices grammaticaux et le style fussent surtout des sujets agricoles ; enfin, que les livres soient autant que possible imprégnés de la vie des champs " Voilà l'idée juste, base d'un système qui devrait être reçu dans tous les écoles, depuis l'école primaire jusqu'au collège commercial, d'une manière graduée d'après le rang de l'école. Quant à ce collège commercial, je ne voudrais jamais voir un qualificatif "commercial" accolé au nom d'une école quelconque à la campagne. Par contre, je voudrais voir des collèges, au moins un, dans chacun des vingt-deux comtés de notre province qui n'en ont pas encore, tenus par des Frères qui auraient, comme les bons "Frères de l'Instruction Chrétienne" en France, un système d'éducation pour la campagne ayant pour principale base l'agriculture. On releguerait dans les grandes villes les collèges commerciaux, de même que les grands couvents. On n'y enverrait de la campagne que ceux qui ont réellement besoin de l'éducation qu'on y donne et non pas, à tort et à travers, tous les enfants de la campagne aptes à recevoir de l'instruction. On cesserait, de cette manière, de travailler à déclasser nos jeunes fils de cultivateurs qui sont l'espoir et la véritable base de notre avenir national comme peuple essentiellement agricole. L'espace dont je dispose est trop restreint pour que j'en dise davantage. Je ne ferai plus en terminant, qu'indiquer pour le bénéfice de ceux qui voudraient faire une étude sérieuse de cette question le titre d'une ouvrage où elle est traitée de main de maître. C'est le "Manuel de l'Enseignement Agricole" de M. le comte d'Oncien de la Batie, publié à Chambéry, France, 5 rue du Château."

J. C. CHAPPAIS.

BOITE AUX LETTRES

La dynamite dans le défrichement - J'ai lu dans le "Journal," No. du 22 septembre dans le "Journal d'Agriculture", No. du 22 septembre dernier, qu'on pouvait se servir de dynamite pour arra-

cher les souches. Nous y avons déjà pensé, car nous habitons une localité où il y a beaucoup de souches, principalement des souches de pins très coûteuses à arracher ; mais, pour se servir de dynamite il faut, paraît-il, un permis et en outre savoir s'en servir avec précaution. Veuillez me donner des renseignements sur ce point.—R. B., St-Guillaume d'Upton.

Réponse.—Vous n'avez pas besoin de permis pour vous servir de dynamite. Mais comme cet explosif est dangereux, vous devez absolument prendre les précautions suivantes : 1^o éviter tout choc sur les cartouches ; 2^o quand les cartouches de dynamite sont gelées, faites les dégeler doucement dans une chambre chaude, loin du feu, ou pour aller plus vite, placez les dans une boîte de fer-blanc plongée dans de l'eau tiède. Pour vous servir des cartouches de dynamite, vous écarterez, avec les doigts, le carton replié sur un bout, creusez avec un petit bois la matière même de la dynamite, y introduisez la mèche de mine (fuse) munie de sa capsule de détonation, liez le bout de la cartouche contre la mèche, introduisez la cartouche dans le trou préparé près de la souche avec une tarière, ou sous la souche dans la terre, remplissez le trou, au-dessus de la cartouche, avec de la terre tassée légèrement, mettez le feu à la mèche, et éloignez vous immédiatement.

La "fuse" ou fusée doit avoir au moins un pied de longueur en dehors de la cartouche.

Quand une cartouche a raté, n'a pas fait explosion, attendez longtemps, pour éviter tout accident ; dégagez alors un peu la bourre de terre, et placez contre la cartouche un autre morceau de cartouche amorcée et préparée comme la première ; la nouvelle cartouche fera sauter l'autre.

Pour avoir la dynamite à bon marché il vaut mieux en acheter en caisse d'environ 20 livres. En tous cas, nous recommandons une extrême prudence dans ce genre de travail.

Semis de trèfle et mil manqué. — J'ai un champ d'environ cinq arpents que j'avais

ensemencé le printemps dernier en avoine, graine de trèfle et de mil pour prairie, et à l'automne je ne voyais rien encore, le semis de trèfle et de mil était complètement manqué. Que dois-je faire ? Si je laboure mon champ au printemps sans mettre d'engrais, je vais appauvrir ma terre, et si je le mets en légumes, ma rotation manquée.

J'ai pris conseil de plusieurs vieux cultivateurs ; les uns me disent de le labourer et le resemer, d'autres me conseillent de le laisser de même, car, disent-ils, au printemps prochain, les graines vont lever.—F. X., Charlesbourg.

Réponse.—Quelle que soit la cause de l'insuccès constaté dans la levée des graines de mil et de trèfle, il serait peu prudent de compter sur une bonne levée au printemps ; dans ces conditions, vous ferez mieux de recommencer l'ensemencement de votre champ, en semant la céréale d'abord, hersant ensuite, semant la graine de trèfle et de mil que vous enterrerez avec un rouleau léger, car ces fines graines ne doivent pas être enfouies profondément, sinon elles ne lèvent pas régulièrement. La céréale ne doit pas être semée trop dru, car elle risquerait d'étouffer le trèfle. Pour assurer la bonne venue du trèfle, enrichissez d'avance le sol avec de la bonne cendre de bois, environ 8 à 10 minots de cendre par arpent.

La chaux et les engrais phosphates.—Vous recommandez de chauler et d'épandre des engrais phosphatés pour fertiliser le sol. Est-ce que je puis mettre de la chaux et des superphosphates en même temps sur la même pièce ?—A. B. Ste-Foye.

Réponse.—Non. Vous devez séparer d'au moins 8 jours les applications de chaux et de superphosphate de chaux, pour permettre au superphosphate de chaux de se diffuser dans le sol avant de s'y fixer, car la chaux mise en contact immédiat avec le superphosphate aurait pour effet de rendre ce dernier insoluble, de le faire, comme on dit, "retrograder".

Destruction des poux dans les étables et sur les animaux.— Depuis assez longtemps un grand nombre de membres de notre cercle agricole se plaignent qu'ils ont des insectes (poux) qui infestent leurs étables au point de faire dommage aux animaux.

Plusieurs ont travaillé, de tout manière, à détruire ces parasites, mais sans succès. Le cercle agricole voudrait avoir des renseignements précis sur ce qu'il y a à faire —A. L. Ste-E.

Réponse.—Il faudrait, avant tout, procéder à une désinfection complète des étables : après avoir enlevé le foin, la paille, le fumier, les balayures, on nettoye les crèches, rateliers, étables, portes et fenêtres avec de l'eau chaude dans laquelle on aura fait dissoudre de l'acide carbolique (2 à 3 onces par gallon d'eau). Après cela on blanchit tout l'intérieur de l'étable ou de l'écurie, les planchers, plafonds et murs avec un lait de chaux auquel on mélange une livre de chlorure de chaux par cinq gallons de liquide.

Quant aux animaux infestés de poux on en enduit la peau, au moyen d'un chiffon, d'un mélange à parties égales d'huile de charbon et d'huile de lin. Renouveler l'application au bout de quelques jours, puis nettoyer le peau avec savon et eau chaude.

Précaution : ne jamais garder de volailles dans les étables, car ce sont ordinairement les volailles qui donnent des poux au bétail.

— — — — —
**OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DU
 COLLEGE DE ST-ANNE DE LA
 POCATIERE.**
 — — — — —

Janvier 1901

Température moyenne.....	+10°8
“ maxima.....	+32°0
“ minima.....	-20°2
Neige en pouces.....	26.70
Hauteur moyenne du Baromètre.....	29.92
Humidité relative moyenne.....	69%

FABRICATION USUELLE DE LA CHAUX

Four à chaux. Chauffage. Tirage.

(suite)

Dans mon dernier article, j'ai suggéré l'idée de la fabrication usuelle de la chaux pour les besoins de l'agriculture, cette fabrication usuelle pouvant amener une réduction considérable dans le prix de revient, et par conséquent, une économie correspondante pour le monde agricole.

La fabrication de la chaux, au point de vue où je me suis placé en entreprenant de traiter cette question, n'exige nullement des connaissances spéciales. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir fait des études d'ingénieur dans une école polytechnique quelconque pour la pratiquer.

La meilleure disposition pour un four à chaux tel que je le conçois ici est une côte naturelle de terrain ne faisant pas face aux vents violents habituels de la localité. Dans le cas où l'on ne pourrait pas faire le meilleur choix sous ce rapport, il serait toujours possible d'établir des abris provisoires et peu coûteux pour arranger les choses le plus avantageusement possible.

La figure 1 peut donner une idée de cette disposition du terrain.

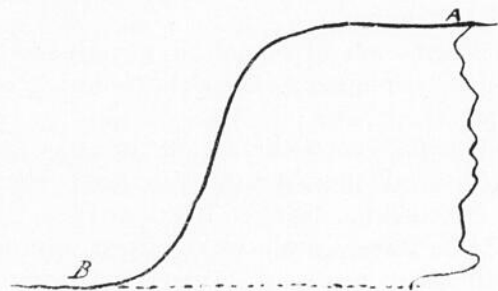


Fig. 1.

A, niveau du sol ; B, niveau inférieur. Ces deux points sont indiqués par les mêmes lettres dans les autres vignettes.

Si l'on peut disposer d'une côte convenable, il suffit d'établir une tranchée carrée, mais en forme d'entonnoir, les trois côtés pleins de gauche, de droite et du fond étant fournis par la tranchée elle-même, et il ne reste plus qu'à fermer la face anté-

rière pour compléter la "chemise" d'entourage du four, ce qui pourra se faire avec de la glaise après que le four aura été chargé.

La fig. 2 indique la disposition générale de cette tranchée.

C, la cuve contenant la pierre à calciner ;
D, première voûte faite de pierres grosses

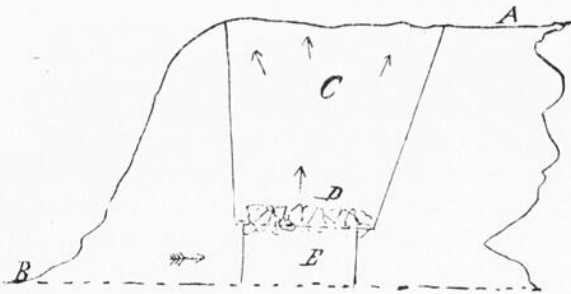


Fig. 2.

et brutes devant soutenir la charge de pierres de plus en plus menues que l'on jettera dans la cuve ; E, foyer où l'on introduira le bois qui donnera le chauffage pour opérer la calcination. En avant se trouve ménagée une ouverture que l'on ferme à volonté pour régler le tirage pendant la combustion, et qui sert, après l'opération faite, à retirer la chaux cuite.

Les flèches indiquent l'alimentation d'air pour la combustion et l'échappement du gaz acide carbonique, produit volatil de la calcination.

On peut remarquer dans la fig. 3 l'épai-

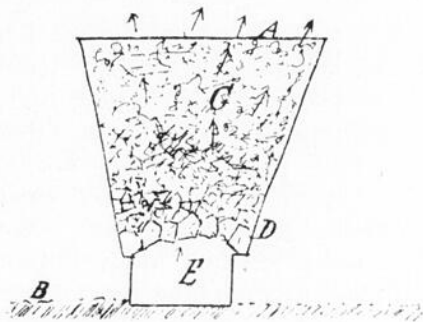


Fig. 3.

lement qui se trouve entre la cuve à calcination C et le foyer E, et qui est destiné à supporter la clé de voûte D de la charge.

Sans doute on ne peut pas rencontrer partout des dispositions aussi appropriées que celles que j'indique ici. Alors, il faut

tâcher d'y supplier de la manière la plus avantageuse possible suivant les circonstances. Du reste je pourrai donner plus loin quelques idées qui pourront paraître assez pratiques dans les circonstances moins favorables.

Pour arriver à une bonne et efficace calcination de la pierre à chaux il faut observer quelques règles que je vais signaler.

D'abord il faut établir la voûte D avec un bon rang de grosses pierres brutes qui forment clé pour soutenir la charge complète, mais qui n'entravent pas la circulation de la chaleur. Au dessus de cette voûte brute, on charge des pierres cassées de plus en plus menues à mesure que l'on monte vers le haut.

Il faut en effet que la chaleur venant du foyer E puisse pénétrer facilement dans la cuve C, mais ensuite, qu'elle soit suffisamment contrariée pour produire autant que possible son effet économique et utile.

Et c'est ainsi, qu'en établissant d'abord une voûte à "grands jours," puis en chargeant avec un rang de pierre moyennement concassée, ensuite réduite en fragments de deux ou trois pouces, on arrive à faire produire au four à chaux le plus simplement construit un effet très profitable.

J'ai exposé précédemment que la théorie de la fabrication de la chaux était de la plus grande simplicité. Ce n'est pas à dire cependant que, dans la pratique, il n'y ait pas certains artifices dont il faut tenir compte si l'on veut arriver au succès complet.

L'acide carbonique contenu dans la pierre à chaux est bien chassé pendant l'opération de la calcination, mais par sa nature même, il est deux fois plus pesant que l'air que nous respirons, et il est nécessaire d'aider à son évacuation en employant pour cela les propriétés plus volatile de la vapeur d'eau.

OCT. CUISSET.

(à suivre)



PETITES NOTES

Les sociétés d'agriculture doivent varier leur programme de manière à satisfaire à tous les besoins de l'agriculture. Si tous les ans elles consacrent leurs fonds à l'ouverture d'expositions, elles négligent des branches importantes de la culture.

Si les sociétés employaient toujours judicieusement les \$30,000 que le gouvernement leur donne en allocations annuelles, elles rendraient de grands services à la classe agricole.

Partout on cherche à améliorer les concours des associations agricoles, et nous, attachons-nous assez d'importance à cette amélioration ? N'y a-t-il pas trop d'apathie ? Ce qui est nuisible à plusieurs sociétés, ce sont les coteries qui les exploitent dans leur intérêt, et non dans l'intérêt public. Ces coteries ne songent qu'à organiser les concours et les expositions de manière que leurs membres seuls en bénéficient. L'avancement de l'agriculture est leur dernier souci. Là où ces coteries existent, ce sont toujours les mêmes cultivateurs qui touchent les primes. Si on leur propose des changements, ils n'en veulent pas, parce qu'ils nuiraient à leurs calculs égoïstes.

Les sociétés d'agriculture peuvent accorder des primes de conservation aux propriétaires de juments enregistrées. Il faudra qu'elles soient acceptées par le médecin vétérinaire du département.

Payez votre contribution au cercle agricole et à la société d'agriculture et donnez votre commande pour des graines fourragères.

Conseillez aux directeurs de votre société d'agriculture d'acheter ou de primer un bon cheval reproducteur enregistré. Les chevaux de choix vont devenir rares et se vendront cher. Les sociétés doivent varier leur programme de temps à autre.

Si une société d'agriculture, au lieu de tenir une exposition, consacre ses fonds à l'achat d'un cheval reproducteur de pur sang, ou à une prime de conservation au propriétaire de ce cheval, pour qu'il le garde dans le comté deux ans ou plus, le montant total de la souscription des membres peut être remboursé en graines fourragères.

Surveillez les opérations de vos sociétés afin qu'elles emploient leurs fonds à des choses utiles à la classe agricole et favorisant le développement de l'agriculture.

Au Texas, le cinq janvier dernier, il y avait des fraises mûres pour le commencement du siècle. Il y aura de la laitue dans quelques semaines.

Au Delaware, une maladie mortelle attaque les chevaux ; au-delà de cinquante sont morts. Les vétérinaires attribuent cette maladie à la mauvaise qualité des aliments dont les cultivateurs se servent.

Au Château-Richer, comté de Montmorency, plusieurs chevaux sont morts d'une maladie inconnue dans l'espace de quelques jours. Un cultivateur en a perdu six.

AMEUBLISSEMENT DU SOL

Nous avons souvent prêché dans les colonnes de ce journal la nécessité de l'ameublement complet du sol, et nous nous sommes efforcés de démontrer que la plupart de nos terres avaient plutôt besoin d'ameublement que d'engrais chimiques. Nous voudrions citer à ce sujet aujourd'hui les paroles d'une autorité bien plus haute que la nôtre en pareille matière. Le professeur Roberts de l'Université de Cornell a fait, à l'occasion de l'assemblée des membres de l'Union Expérimentale, à Guelph, un discours que les lecteurs du Journal pourront parcourir avec profit. En voici le résumé :

« La culture du sol, dit le professeur, repose sur trois grands principes. Premièrement, l'ameublement, secondement,

l'ameublissement, troisièmement, l'ameublissement. Il faut labourer et labourer si fréquemment que la pointe de la charrue en sera chaude. On parle de sols épuisés. Mais il n'existe pas de sols épuisés. La richesse potentielle de la terre peut à peine être calculée. Dans les premiers huit pouces de la surface il y a 3000 lbs d'azote, 4000 lbs d'acide de phosphorique, et 16,000 lbs de potasse par acre. Ce n'est pas tout. Dans les 8 pouces suivants, en dessous des premiers, il y a 4000 lbs d'azote, 1800 lbs d'acide phosphorique, et 6800 lbs de potasse. Et il n'est pas même nécessaire de creuser la terre pour obtenir cette nourriture. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'envoyer les racines du trèfle la chercher. Nous pouvons nous asseoir sur la clôture tandis que le trèfle accomplit cet ouvrage pour nous.—C. M.

(à suivre)

QUESTIONS D'ACTUALITE

Les "trusts" en Europe

On entend beaucoup parler de ces monstrueuses organisations qui concentrent en un si petit nombre de mains la direction des industries, des mines et des chemins de fer aux États-Unis, et dont l'influence néfaste en un sens, progressive dans l'autre, se fait sentir jusqu'au Canada. Mais on ignore assez généralement dans quelle situation se trouve l'Europe à cet égard. En consultant les intéressants bulletins consulaires que reçoit le gouvernement de Washington, on trouve des renseignements assez complets sur la question.

En Europe, les "trust" ou syndicats existent en grand nombre, mais sous des noms déguisés. Les établissements d'une même industrie ne se coalisent pas toujours ouvertement, mais en réalité s'entendent généralement assez bien pour régler la production et les prix au gré de leurs intérêts. Dans plusieurs des vieux pays, la législation de ce genre de compagnies est une impossibilité, parce que les

syndicats y sont synonymes de ces sociétés d'accapareurs qui furent l'une des causes de la Révolution Française, et dont le populaire a là-bas gardé le plus terrifiant souvenir.

En Allemagne, on compte trois cents "trusts", qui sont appelés "cartels". Ils contrôlent le commerce des sucres, de la houille, du fer, de l'huile, du savon, de la brique, de la potasse, et de plusieurs autres articles. Ils ont pour objet de supprimer la concurrence, de maintenir les prix, et au besoin de restreindre la production par la fermeture partielle ou complète des usines. La plupart de ces organisations ont vu le jour depuis l'adoption du tarif protectionniste en 1879.

La France est le pays industriel qui possède, en apparence du moins, le moins de "trusts". Théoriquement, il n'y en a même pas un seul, ces coalitions étant interdites par la loi. Mais en réalité, le commerce du fer, du pétrole, du sucre, du borax et d'autres produits est sous le contrôle de syndicats, et la tendance est à la multiplication de ces coalitions.

En Autriche, l'industrie est encore jeune et les cartels en petit nombre; tout de même, il y existe des coalitions qui contrôlent presque autant qu'en Allemagne la production et la vente des principales marchandises: fer, charbons, huile, sucre; et l'effet de ce contrôle s'est récemment fait sentir par une hausse de trente pour cent dans le prix du charbon. Le Parlement a été saisi d'un projet de loi réglementant les cartels mais n'a pas encore pris action sur cette proposition.

La Belgique a tout un assortiment de syndicats contrôlant le charbon, le sucre, les grandes glaces, etc. Sa voisine la Hollande n'est pas un pays de manufacture, mais plutôt de pêche et de commerce. Tout de même, l'exploitation de ses houillères et ses autres industries existantes sont aux mains des monopoles.

En Italie, à l'exception du fer, il ne semble pas y avoir de coalitions ou "trusts". La concurrence entre les manufactures est intense, et les salaires sont conséquemment très petits. Dans ces derniers temps,

il s'est formé des syndicats dans l'industrie du soufre et du sumac, où l'on a bien-tôt constaté une élévation notable des salaires.

L'Espagne, comme les autres pays latins déjà cités, n'a qu'un petit nombre de syndicats industriels, si l'on excepte les monopoles qu'accorde le gouvernement pour l'industrie du tabac et des allumettes.

En Suède et en Norwège, il n'existe pas un seul "trust" à ciel ouvert, mais les manufacturiers ont entre eux des contrats ou conventions secrètes qui équivalent pratiquement au même. Le capital est du reste bien moins organisé pour la lutte que les classes ouvrières. On peut dire autant de la Suisse, où il n'existe pas de "trusts" tels qu'on les comprend en Amérique, mais où presque chaque négoce est régi par quelque convention ayant pour objet de fixer les prix et les conditions de production.

Pour terminer cette revue par la Grande-Bretagne, disons que là les "trusts" sont en pleine floraison, n'ayant jusqu'ici rencontré nulle opposition ni au Parlement, ni dans le public. On ne s'en plaint pas ouvertement, bien que le grand nombre d'usines fermées ou même rasées dont on aperçoit encore les hautes cheminées sans fumée, quand on voyage un peu à travers le pays, témoigne de l'influence grandissante associations de capitalistes.

En somme, l'Europe n'est pas exempte de ce fléau, si les "trusts" sont un fléau. Seulement, elle en est affligée à un degré moindre que l'Amérique du Nord. Les dernières statistiques recueillies sur les "trusts" existant aux États-Unis mentionnent plus de cinq cents de ces organisations ayant leur charte, sans compter plus de soixante autres conventions industrielles agissant sous seing-privé. Il y a du reste entre les cartels européens et les "trusts" américains une différence radicale qui explique la supériorité de ceux-ci en nombre et en capital: c'est que la capitalisation des syndicats en Europe est tenue au plus bas chiffre possible, tandis qu'aux États-Unis, elle est libéralement étendue d'eau, c'est-à-dire majorée à l'excès.

Il résulte de cette petite enquête que, si les "trusts" sont impopulaires auprès du consommateur, parce qu'ils élèvent le prix des denrées, ils font l'affaire des ouvriers, dont ils élèvent les salaires. L'existence de nombreux syndicats en Angleterre semble réfuter ceux qui prétendent que les "trusts" sont engendrés par le protectionnisme; seulement, on peut également conclure que sous le régime libre-échangiste ils n'ont rien de pernicieux, puisqu'ils ne soulèvent aucune récrimination en Angleterre, tandis qu'en Amérique ils menacent par instants de précipiter l'heure de la révolution sociale depuis si longtemps prédite par les pessimistes.

ULRIC BARTHE.

Section réservée à la Société d'Industrie Laitière

DIX-NEUVIEME CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIETE D'INDUSTRIE LAIETIERE

(Suite).

M. N. E. Clément, représentant de l'Association des marchands de beurre et de fromage de Montréal, fait ensuite quelques remarques au nom de l'association. L'emballage du fromage, dit-il est trop souvent défectueux. Le bois des boîtes est trop mince, ce qui fait que les côtés se brisent dans le transport. Le bois des fonds et des couvercles est parfois trop vert, ce qui détruit la surface et provoque la moisissure. Ces fonds et couvercles sont composés de trop de morceaux. Le bois des côtés ne devraient pas avoir moins d'un cinquième de pouce d'épaisseur, tandis que dans la province de Québec, on rencontre fréquemment des boîtes qui ont moins d'un 7ème et même d'un 8ème de pouce d'épaisseur. On rencontre également des fonds et des couvercles faits de quatre ou cinq morceaux, tandis qu'il ne devrait y en avoir que deux, trois au plus.

Dans le charroyage du fromage de la fabrique à la station du chemin de fer, il

faut avoir soin de mettre les boîtes à l'abri des rayons ardents du soleil, de la poussière ou de la pluie.

Un des défauts qui font le plus de tort à notre fromage de la province de Québec, c'est la mauvaise apparence. Ce défaut porte l'acheteur à condamner le fromage avant même de l'avoir sondé. La toilette du fromage est également trop souvent défectueuse ; dans la mise en boîtes il faut avoir soin que le côté de la boîte ne soit ni trop haut, ni trop bas, mais affleure exactement à la hauteur de la meule. Si nous apportions immédiatement remède à ces petits défauts, et la chose est aisée, M. Clément ne craint pas de dire que nous obtiendrions dans la province de Québec, pour notre fromage, les prix payés pour le fromage d'Ontario. Ce n'est pas, ajoute-t-il, la qualité qui fait défaut à notre fromage, c'est son habit qui lui fait tort, car le commerce de Montréal constate une amélioration réelle dans la qualité du fromage, particulièrement dans les fabriques où des chambres de maturation ont été établies d'après le plan fourni par le Gouvernement de Québec.

Relativement au beurre, M. Clément condamne comme une fausse économie l'emploi d'un papier parchemin mince. L'économie réalisée sur le papier nécessaire pour paqueter une boîte ou une tinette de beurre est insignifiante, comparée avec la réduction d'un quart de centin par livre que supporte souvent le beurre mal emballé. Mauvaise économie encore que celle faite sur les boîtes et les tinettes. Mêmes observations à faire dans le transport du beurre que pour le transport du fromage. De plus on recommande d'emballer les boîtes et les tinettes de beurre dans des sacs de toile qui seront retournés par l'acheteur. Quant à la pesée du beurre, avoir bien soin de ne mettre de beurre que ce qu'il faut pour que la boîte rendue à Montréal ou en Angleterre pèse au moins 56 lbs, mais pas plus, le commerce anglais se refusant à payer plus de 56 lbs de beurre par boîte, il est inutile de s'exposer à perdre le surplus du poids qu'on y mettrait.

Le commerce conseille également d'expédier le beurre toutes les semaines, à moins qu'on ait d'excellentes chambres frigorifiques, et encore dans ce cas-là, est-il préférable de ne jamais y garder le beurre plus de 15 jours. Quant au degré de salage, le commerce conseille de 2 à 2 1-2 p.c. du 1^{er} Juin au 1^{er} Novembre, et de 3 4 p.c. dans les autres saisons. Il faut avoir bien soin également de veiller à ce que la surface du beurre soit bien unie et à rabattre convenablement le papier parchemin de manière à ne pas gêner l'apparence du beurre.

En terminant, M. Clément fait appel aux patrons des beurreries et des fromageries et les engage fortement à n'apporter aux fabriques que du lait de première qualité.

M. Elie Bourbeau, inspecteur général des syndicats, qui a fait l'été dernier avec M. Gabriel Henry du Département d'agriculture de Québec, un voyage d'études en Angleterre au point de vue spécialement de la fabrication du fromage Cheddar, et des modifications apportées dans cette fabrication par le professeur Lloyd, donne en attendant la publication du Rapport, qu'il doit faire avec M. Henry à l'Honorable Commissaire de l'agriculture, quelques remarques sur le fromage anglais Cheddar. M. Bourbeau déclare que le fromage anglais est de qualité supérieure et qu'il se vend à des prix plus élevés que le fromage Canadien. Ceci est du, partie à la différence du climat, partie à la meilleure qualité des pâturages et partie à la grande propreté apportée dans toutes les manipulations du lait. Voici comment se fait la traite des vaches : le pis de chaque vache est nettoyé à fond avec un linge propre ; la personne qui fait la traite a un vêtement spécial, bien propre, et qu'elle ne porte qu'au moment de la traite. Comme chaque ferme a sa propre fromagerie, le lait y est apporté immédiatement après la traite, coulé bien soigneusement, et si le temps est chaud, refroidi par l'aération. Aussitôt la traite finie, les seaux qui servent à recueillir le lait sont lavés à l'eau froide, puis à l'eau chaude, ensuite passés à la vapeur. Avec ces précautions, le fabricant

anglais a un grand avantage sur le fabricant canadien, et cela peut expliquer une grande partie de son succès. M. Bourbeau insiste ensuite sur la nécessité pour les patrons de nos fromageries canadiennes de ne rien négliger dans les soins de propreté à donner au lait. Puis il donne un résumé du procédé de fabrication Cheddar. On chauffe le lait à 84° Farh., puis on y ajoute un ferment, dont la quantité varie suivant le degré d'acidité du lait. On met en présure, et la quantité employée est calculée pour que la coagulation se fasse en 45 minutes quand le lait est normal. On fait un premier coupage quand le caillé est mou, puis un second 15 minutes plus tard, quand le caillé a acquis le degré de fermeté auquel le premier coupage se pratique dans notre procédé. Après le second coupage on laisse le caillé reposer durant un quart d'heure, afin de pouvoir retirer du bassin une certaine quantité de petit-lait, qu'on fait chauffer dans un autre bassin pour l'employer à la cuisson du caillé. On le chauffe de façon à ce que, après l'avoir remis avec le caillé, celui-ci atteigne la température de 88 à 90°. L'opération est répétée une seconde fois, de manière à porter le caillé à 94°. A cette température, on brasse le caillé durant une heure pour le raffermir. On le laisse ensuite au repos, jusqu'à l'enlèvement du petit-lait, qui se faisait au mois d'août, quand le petit-lait présentait de .19 à .20 d'acidité et donnait au fer chaud un fil d'un quart de pouce de long. Comme le caillé a déjà reposé, il est alors prêt à couper et à porter à l'égouttoir, où il est enveloppé dans des linges et soumis à une pression d'environ 50 livres. Au bout de 20 minutes, il est coupé en morceaux de 2 pouces de côté et de 4 à 5 pouces d'épaisseur. Au second coupage, il est coupé plus fin et enfin au dernier coupage en morceaux de 2 pouces carrés. Ensuite on le retourne toutes les demi-heures en ayant soin de bien séparer tous les morceaux. On le passe au moulin, quand le petit-lait, qui sort du caillé donne de .90 à .95 d'acidité. Il a généralement alors une température 75 à 80°. Le moulin dont on se sert, au

lieu de couper le caillé comme le font les moulins que nous employons ici, le déchire. Le salage se fait immédiatement après le passage au moulin, et ensuite on met en moule. Les meules restent 4 jours sous presse. La pression faible le premier jour est augmentée graduellement. Le deuxième jour le fromage est démoulé et l'on procède à sa toilette. Il est ensuite remis sous presse pour deux autres jours.
(à suivre).

CANDIDATS - INSPECTEURS POUR LES EXAMENS DE 1902

Ces examens sont ouverts à tous les fabricants de beurre et de fromage de la province, qui ont trois ans d'expérience au moins comme chefs de fabriques. Comme il est nécessaire que la Société d'industrie laitière qui est appelée à donner les diplômes d'inspecteurs ait une connaissance suffisante non seulement du savoir théorique révélé par les examens, mais encore des capacités pratiques de chaque candidat à l'ouvrage, ceux-ci sont priés de faire connaître leur intention de passer les examens avant l'ouverture de la saison prochaine, afin de permettre aux Inspecteurs généraux de la société de visiter leurs fabriques à une ou plusieurs reprises durant la saison. Le fait que la visite est faite par les Inspecteurs de la Société n'exclut point des examens des fabricants des fabriques non syndiquées. Comme nous l'avons dit en commençant tout fabricant ayant trois ans d'expérience comme chef de fabrique peut être admis à passer ses examens, à conditions d'avoir été visité durant la saison précédente, comme il est dit ci-dessus.

SYNDICATS DE 1902

Tous les syndicats nouveaux ou anciens en voie de formation sont instamment priés de faire connaître avant le 15 mars prochain au secrétaire de la Société d'industrie laitière le nom de leur secrétaire et celui de leur inspecteur, afin que celui-ci soit convoqué en temps et lieu pour la réunion du printemps qui aura lieu à Montréal le 18 avril.

Animaux de la Ferme

PRIMES DE CONSERVATION

Un bon moyen d'encourager l'amélioration de nos troupeaux

Par un nouveau règlement qu'il vient d'adopter, le Conseil d'Agriculture permet aux sociétés d'accorder des primes de conservation aux propriétaires d'animaux reproducteurs enregistrés, pourvu qu'ils s'obligent à garder ces animaux pour l'élevage dans les limites de ces sociétés pendant le temps et aux conditions fixés par les directeurs. Par ce moyen, on encouragera l'initiative privée et les cultivateurs qui se procureront des animaux de choix. Pouvant compter sur une prime de quelques cents piastres, payable par annuités, un cultivateur pourra, par exemple, acheter un cheval de prix et rendre de grands services à l'élevage dans son comté.

Ces animaux reproducteurs doivent être de pur sang, être examinés et acceptés par un médecin-vétérinaire, nommé par le département de l'Agriculture. Le certificat de ce médecin doit être renouvelé chaque année.

Une société recueillant \$400.00 de souscriptions peut toucher une allocation de \$704.00 et disposer au moins de \$550.00 pour une prime de conservation, payable en deux annuités ou plus. Ce montant doit être suffisant pour s'assurer les services d'un excellent animal. Nous engageons fortement les sociétés d'agriculture à profiter de ce nouveau règlement.

On demande actuellement des chevaux pour la remonte militaire et pour d'autres fins, et il est probable qu'avant longtemps les bons chevaux seront rares et atteindront des prix élevés sur le marché.

Aucune branche de l'agriculture ne doit être négligée. Ce système de primes de conservation existe depuis un grand nombre d'années en Belgique, où il a produit d'excellents résultats.



VENTES AUX ENCHERES DE BESTIAUX DE RACE PURE

Organisées par les associations d'éleveurs de la province d'Ontario

Sous la direction du gouvernement fédéral

Les premières ventes annuelles de bestiaux de pure race, pour la province d'Ontario, auront lieu à Guelph, mercredi, 27 février et à Ottawa, mercredi, 6 mars 1901.

On peut se procurer gratuitement le catalogue officiel des animaux mis en vente en s'adressant à A. P. Westervelt, Palais Législatif, Toronto, Ontario.

Parmi les bestiaux offerts en vente, il y aura de 150 à 200 Shorthorns, composés surtout de jeunes et vigoureux taureaux, et un certain nombre de vaches et génisses pleines; un petit nombre de Herefords, Polled Angus et Gallowais, des Ayrshires, Jerseys et Guernesseys; le surplus des troupeaux de pure race du collège agricole d'Ontario de Guelph et de la Ferme Expérimentale centrale d'Ottawa.

Tout les animaux présentés doivent posséder les bonnes qualités requises et être en bonnes conditions. Les animaux de race bovine vendus à Guelph se composent surtout de races propres à la production de la viande de bœuf; il y aura cependant 25 à 30 têtes de bétail laitier. A Ottawa il y aura 80 à 100 têtes d'animaux de race pour la viande et 60 têtes de bétail laitier.

A chaque vente, il y aura environ 50 porcs comprenant des truies pleines et quelques verrats, principalement des Yorkshires, des Berkshires et des Tamworths.

Les inscriptions ou entrées pour les animaux à vendre dev aient être reçues par le secrétaire du bureau des ventes le 1er février au plus tard. On commencera par vendre les bêtes bovines, puis on terminera par la race porcine.

Ce système de ventes aux enchères de bétail de choix présente les plus grands avantages pour nos cultivateurs. En Angleterre il y a longtemps qu'il est pratiqué avec succès. Pour en favoriser l'adoption

dans chaque province, le gouvernement fédéral accorde les subventions suivantes :

Aide accordée par le Département de l'Agriculture d'Ottawa aux Sociétés provinciales d'éleveurs.

Il est à désirer que les sociétés d'éleveurs provinciales, interprovinciales ou territoriales organisent et maintiennent un système de ventes annuelles dans chaque province du Canada.

Le subside accordé par le Département de l'agriculture d'Ottawa ne pourra pas excéder \$650.00 par an dans chaque province. La société ou l'ensemble de sociétés d'éleveurs qui entreprendra ces ventes dans les

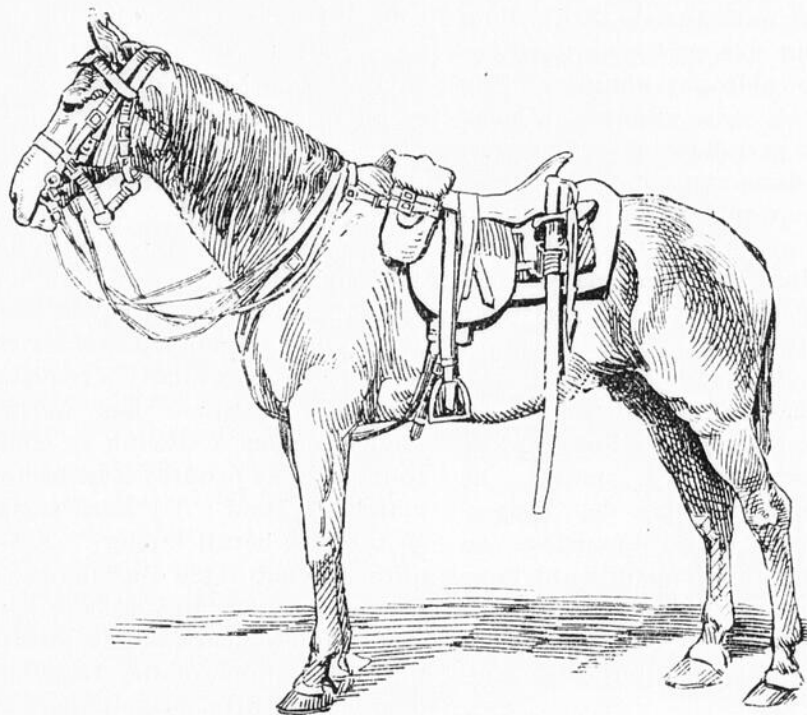
conditions prescrites par le Département recevra le subside ci-dessus indiqué et comprenant les items suivants :

Pour annonces des ventes de bestiaux \$200.

Pour publication et distribution du catalogue de vente \$200.

Pour honoraires à l'encanteur \$50.00

En outre, il sera accordé des primes de \$25.00, \$15.00 et \$10.00 aux éleveurs dont les animaux auront réalisé les plus hauts prix respectivement dans les races bovine, porcine et ovine. Pour les conditions détaillées voir la circulaire de M.F.W. Hodson, Commissaire du Bétail, Département de l'Agriculture, Ottawa.



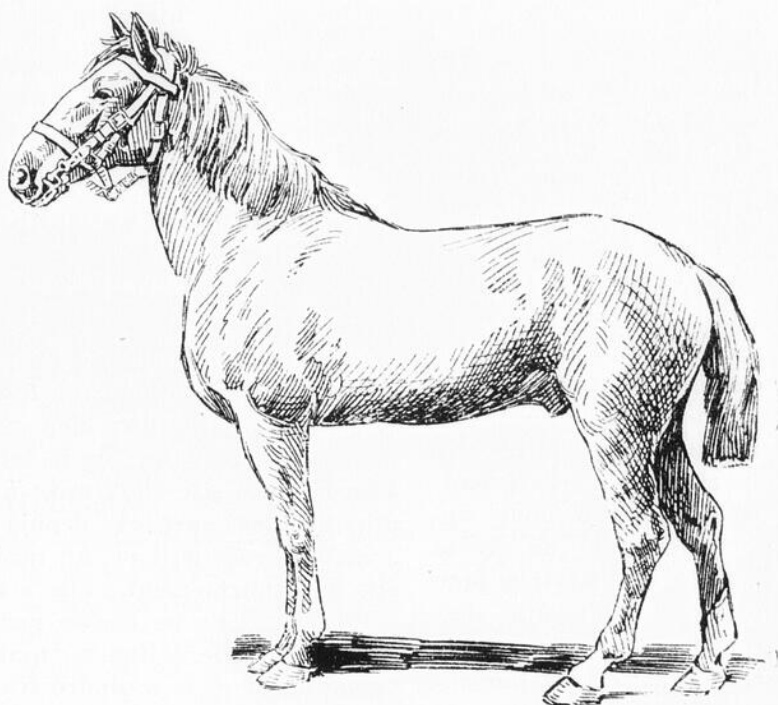
Cheval de cavalerie

L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX DE GUERRE EN CANADA

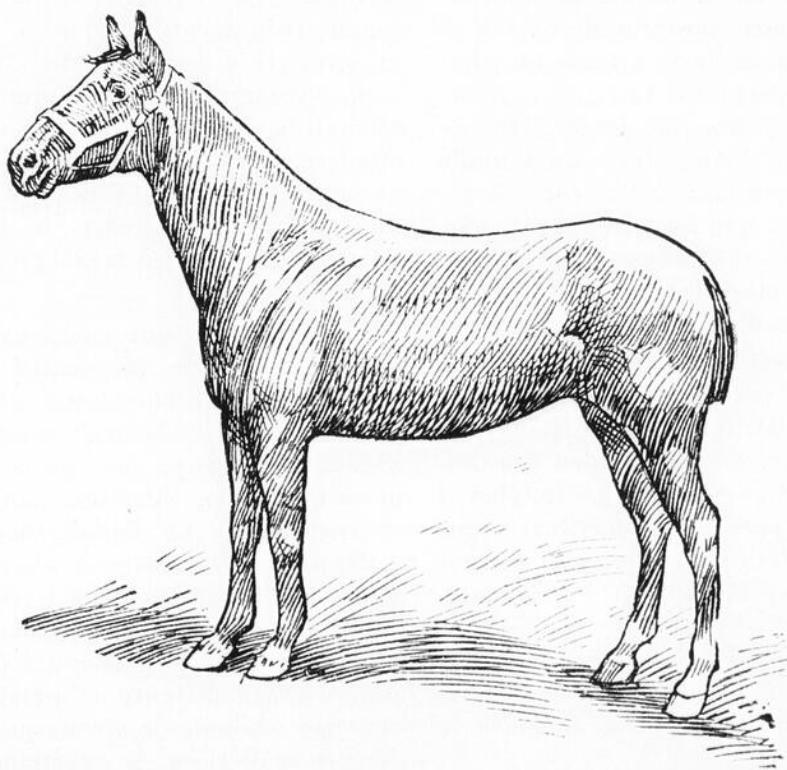
Comme on le sait, l'Angleterre a fait au Canada d'importants achats de vivres et de fourrages pour son armée d'Afrique. Ainsi, le mois prochain (février) la quatorzième cargaison des produits canadiens —foin, et viandes et fruits en boîtes—partira pour le Sud-Africain. Le War Office

a acheté, en tout, pour un million de piastres environ au Canada, et il aurait acheté davantage s'il eut trouvé en ce pays ce dont il avait besoin.

Les chevaux, par exemple, ont été très en demande : mais on n'a pu en trouver qu'un petit nombre du type désiré chez nos cultivateurs. Le major H. F. Dent, de l'armée anglaise, envoyé en Canada par le War Office, a visité un grand nombre d'a-



Cheval d'artillerie.



Cheval d'infanterie mottée.

nimaux, mais la plupart de ceux-ci ont été refusés.

Soixante-quinze pour cent des chevaux dont l'Angleterre avait besoin pour le service dans le Sud-Africain, ont été achetés au dehors des îles britanniques. Et le Canada n'en a malheureusement, fourni que trois pour cent, bien qu'il soit l'un des pays les plus propices à l'élevage du cheval.

Les cultivateurs intelligents s'appliquent à remédier à cet état de choses si leur situation le leur permet, car la tentative vaut assurément la peine d'être faite.

Le journal du département de l'Agriculture de l'Australie occidentale nous apprend qu'à l'âge de cinq ans un cheval "bon pour le service," vaut environ \$150 et il fait remarquer que les juments destinées à la reproduction des chevaux de guerre peuvent parfaitement travailler sur la ferme pendant la majeure partie de l'année.

L'Angleterre achète pour ses troupes 3 classes de chevaux: les chevaux d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie montée. Les premiers doivent mesurer de 15.2 à 16 mains, les deuxièmes de 15.1 à 15.3 1-2, et les troisièmes de 14.1 à 15.1.

Le major Dent pense que les achats de chevaux faits par l'Angleterre au Canada donneront un grand élan à l'élevage de ces animaux. Il croit que l'on a surtout besoin au Canada d'étalons de 16 mains, bien charpentés, massifs et actifs. Il a trouvé en ce pays d'excellentes juments.

"Le cheval d'artillerie, dit-il, doit être massif et aussi fortement charpenté et vigoureux que possible. Le cheval de cavalerie, plus léger, doit avoir les épaules, les reins et le cou puissants. Le cheval d'infanterie est petit. Le meilleur que j'aie rencontré est le cheval canadien-français dont le seul défaut est d'avoir souvent le trop court.

Les vignettes qui accompagnent cet article donneront une bonne idée des types que recherchent les officiers de remonte de l'armée anglaise.

Ajoutons, pour l'information des culti-

vateurs qui s'intéressent à l'élevage du cheval, que la compagnie Telfer et Clime, de Montréal, importe des étalons qui seront distribués dans le pays.

(La Patrie)

MEDICINE VETERINAIRE

Consultations

Digestion defectueuse.—Le printemps dernier j'ai fait l'acquisition d'une jument de 8 ans, qui était alors bien grasse. Je l'ai mise aux travaux de la ferme. Quoique bien soignée elle s'est mise à maigrir de plus en plus, surtout depuis un mois; elle a un mauvais poil et, au moindre travail, elle sue énormément; elle n'a pas perdu l'appétit. Elle ne tousse pas et ne paraît pas souffrir de coliques; mais elle est devenue faible et le moindre travail la met à bout de forces. Que faire?—Un abonné.

Réponse.—Il est plus que probable que votre jument souffre des organes de la digestion et que la cause probable est la défecuosité de la dentition qui a causé à la longue l'indigestion due à la mauvaise mastification des aliments. Jusqu'à ce que vous puissiez la faire examiner par un vétérinaire, nourrissez-la avec des boîtes moulées d'avoine (toujours chaudes) et du son et évitez de lui donner du gros foin, donnez lui de préférence le foin de vache qui est plus facile à mastiquer.

Mammite.—J'ai une vache qui donne quelques gouttes de lait caillé d'un trayon d'arrière depuis huit jours. Elle a vêlé il y a 8 1-2 mois. Je crois pouvoir la traire encore longtemps car elle ne vélera qu'au mois de juillet. Voudriez-vous m'indiquer un remède.—A. C., Beauharnois.

Réponse.—Mammite—Traitement: Donnez 10. à l'intérieur une livre et demie de sulfate de magnésie et une once de gingembre que vous faites dissoudre dans une chopine d'eau bouillante à laquelle vous ajoutez une chopine de sirop que vous donnez en une seule dose. Le traitement local consiste en applications d'eau chaude ou en-

core mieux en cataplasmes chauds de son et de graine de lin pendant trois ou quatre jours, suivis ensuite de frictions de teinture de camphre. Si ce traitement ne guérit pas votre animal, il faudra faire des injections d'acide borique quatre par cent. Ayez soin de traire le trayon malade deux ou trois fois par jour.

Dartres.—Quel traitement dois-je employer contre les dartres ? J'ai un veau atteint de cette maladie ; les autres commencent également à souffrir, et cela se propage vite.—L. St-Antoine.

Réponse.—Traitement : Préparez l'onguent suivant que vous appliquerez deux fois par jour jusqu'à guérison.

Calomel : une partie dans huit de saindoux ou vaseline, le tout bien mélangé ; à l'intérieur, donnez en une seule dose deux ou trois onces de sulfate de magnésie, suivant la grosseur du veau.

Maladie des os de la mâchoire du bœuf.—J'ai un bœuf de quatre ans qui a une glande à la mâchoire gauche, qui est attachée à l'os. L'on me dit que c'est un "os gras." Veuillez me dire quelle est la cause de cette maladie et quel remède je dois employer. Cette glande est sensible quand on la presse.—T. P., St-Evariste de Forsyth.

Réponse.—Il n'est pas toujours facile de faire un diagnostic certain, si on ne peut découvrir la cause de la maladie qui, en certains cas, peut être due à des coups tels que coups de sabots, ainsi que par des contusions provenant d'autres coups durs, principalement des cornes. D'autres fois, la maladie est causée par un champignon microscopique appelé "actinomyces bovis". Cette maladie est infectieuse.

Quand l'on constate que la cause est due à un coup, le traitement devra essentiellement être irritant. Employez l'essence de térébenthine en friction ou un liniment composé de teinture de cantharide, trois onces ; huile d'olive, deux onces. Si ce traitement ne réussit pas, il vaut mieux, si vous le pouvez, vendre l'animal pour la boucherie.

Mais si la maladie est de nature infec-

tieuse, c'est-à-dire si l'animal souffre de l'"actinomyces bovis", le traitement doit être très sévère, tel que l'extirpation si elle est possible et la ponction de la tumeur avec le fer rouge, afin de la vider et de détruire les parasites. Puis on fait des pansements avec des antiseptiques tels que l'acide carbolique, la créoline, cind dans cent d'eau ; à l'intérieur, on peut donner de huit à dix grammes d'iodure de potassium par jour dans les breuvages. Il est recommandable de suspendre le traitement pendant deux jours, vers le cinquième ou le sixième jour.

JOHN D. DUCHÈNE, M. V.

Arboriculture et Horticulture

IMPORTATION AU CANADA D'ARBRES ET D'ARBUSTES DE PAYS INFESTÉS PAR LE POU DE SAN JOSE

Règlement autorisant cette importation sous certaines conditions

Il y a deux ans le gouvernement d'Ottawa avait interdit l'importation des arbres, arbustes, etc., provenant des États-Unis et autres pays infestés par le pou de San José (San Jose Scale). A la dernière session fédérale, la loi fut amendée de manière à autoriser cette importation dans certaines conditions qui viennent d'être déterminées par arrêté en Conseil, daté du 5 janvier dernier. Suivant cet arrêté en Conseil, il est permis d'importer, des pays visés par "l'Acte concernant le pou de San José", des arbres, arbustes, plantes, greffes, boutures, etc., seulement par les ports d'entrée (ou de douane) de St. John, N. B., St-Jean, Qué., Niagara Falls et Windsor, Ont., et Winnipeg, Manitoba, entre les dates suivantes : du 15 mars au 15 mai, au printemps, et du 7 octobre au 7 décembre, en automne ; et à Vancouver, Colombie Anglaise, seulement pendant les mois d'hiver, entre le 15 octobre et le 15 mars. A ces ports d'entrée les articles ci-dessus, arbres, etc., seront soumis à une fumigation complète avec le

gaz acide cyanhydrique (prussique) par un employé compétent du gouvernement, suivant les méthodes les plus perfectionnées.

Tous les envois faits dans les conditions ci-dessus sont faits entièrement aux risques des expéditeurs, le gouvernement

n'assumant aucune responsabilité.

Les envois ou paquets doivent être adressés de manière à entrer au Canada par les ports d'entrée ci-dessus, et la route par laquelle ils doivent être envoyés doit être clairement indiquée sur chaque paquet.



I

Percement des Arbres

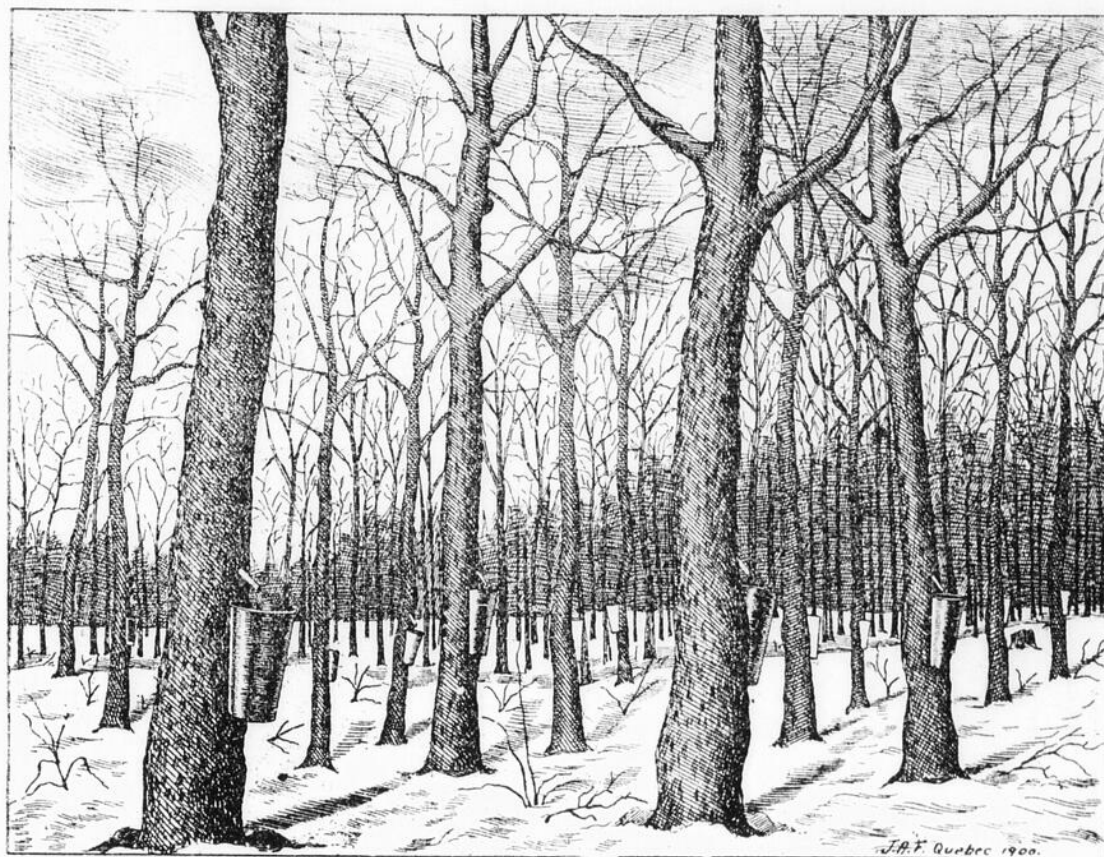
A LA SUCRERIE

Dans quelques semaines, plus tôt peut-être si la fin de l'hiver s'annonce comme devant être hâtive, nous serons en pleine "campagne sucrière." N'attendons pas jusqu'à la veille au soir pour nous apercevoir que nous ne sommes pas prêts et qu'il nous manque plusieurs ustensiles indispensables pour fabriquer beaucoup de beau et bon sucre et sirop. Procurons-nous d'avance tout ce qu'il nous faut, bois de chauffage, évaporateur, seaux, réservoirs, gouttières métalliques et tout les

accessoires, sans oublier une bonne tarière pour percer les érables comme le fait notre personnage de gauche dans la gravure 1 ci-contre.

La gravure 2 est la vue d'une érablière pendant l'écoulement de la sève, alors que les seaux recueillent la précieuse eau d'érable que beaucoup de pays nous envient sans pouvoir en obtenir, car pour réussir il faudrait avoir notre climat et surtout notre hiver canadien.

Dans la gravure 3, l'érablière, ordinairement déserte et silencieuse pendant le reste de l'année, présente en ce moment un spe-



II

Vue d'une Érablière pendant l'écoulement de la sève

taie plein de vie et d'activité joyeuse : c'est le moment de la récolte de la sève sucrée ; le "sucrier" ou ses aides vident les seaux remplis à pleins bords, quand la coulée est bonne, dans des réservoirs placés sur des traîneaux, et ces grands réservoirs en métal ou en bois sont conduits à la cabane à sucre pour alimenter les appareils d'évaporation plus ou moins améliorés, depuis le chaudron primitif jusqu'au grand évaporateur à travail continu et progressif.

(à suivre)

**SYNDICAT DES CULTIVATEURS DE LA
PROVINCE DE QUEBEC**

Bureau : 46 rue Dalhousie, Québec

Président : Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin.

Secrétaire : Ferd. Audet, N.P.

Trésorier : P. G. Lafrance, caissier de la Banque Nationale.

Cultivateurs, cercles agricoles et sociétés d'agriculture, envoyez-nous le plus tôt possible vos commandes pour tous les grains et graines de semence et pour les animaux de race pure dont vous avez besoin. Nous pouvons vous faire avoir de très beaux moutons les races suivantes: Shropshire, Leicester, Oxford, Lincoln, Southdown, Cotswold. Nous sommes en correspondance régulière avec les éleveurs et nous pouvons vous procurer ce que vous désirez aux meilleures conditions du marché.





III

Récolte et transport de l'eau d'érable

RECETTES UTILES

Conservation des peignes et des épingles à cheveux en écaille.—Les peignes en écaille se fendillent et s'écaillent souvent. Pour remédier à cet inconvénient, il suffit de les laisser tremper une nuit dans de l'huile d'olive, ou plus longtemps s'ils sont en très mauvais état. En tous cas, il est bon de les frotter de temps en temps avec de l'huile d'olive, mais en se servant de la paume de la main, et en se gardant bien d'employer du cuir ou tout autre intermédiaire. (Cosmos).

Entretien des poêles.—Délayer le noir dans la benzine et n'employer ni eau ni autres liquides. Frotter le poêle à froid jusqu'à ce que le brillant soit obtenu ; il sera très durable. N'allumer un poêle ainsi astiqué que quand il est parfaitement sec ; inutile d'en dire la raison.

Gâchage du plâtre.—Le gâchage du plâtre se fait le plus avantageusement avec de l'eau de pluie filtrée ou avec du lait aigre. Dans l'espace de vingt-quatre heures, le plâtre aura atteint une dureté extraordinaire. Cette dureté augmentera encore par l'addition de poussière de marbre. Une addition de 1 once d'alun et de 1 once d'ammoniaque, pour 1 lb de plâtre est aussi à recommander. On peut procéder de cette façon : on entasse le plâtre en forme de cône dans une assiette et on verse lentement le liquide jusqu'à ce que toute la masse soit imbibée jusqu'au sommet. Alors on commence à remuer et à mélanger le tout. Il faut surtout ne pas brasser trop tôt. (Science Illustrée).

